



SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 20 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt du mois de février à dixneuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....14 février 2024

**Nbre de conseillers en exercice : 26**

**Présents : 20    Procurations : 1    Excusés : 3    Absents : 2    Votants : 21**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : RENO Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, GABARD Bruno, VALTA Karine Conseillers Municipaux

Absents : PAPIN Alexandra  
Eric COUDERC, Maire, s'étant retiré au moment du vote

**01-2024    EXAMEN ET VOTE DU CFU 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;  
Vu la délibération n°22-2021 du 16 mars 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;  
Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget principal et des budgets annexes ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés

APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité des 21 votants Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote (20 présents et 1 procuration) ;

→ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget principal et des budgets des lotissements Les Dents Creuses, la Montagne et Ste Anne.

→ **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire  
Eric COUDERC

Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET